

CREDIT BAIL (LEASING)

Technique de crédit dans laquelle le prêteur offre à l'emprunteur la location d'un bien, assortie d'une promesse unilatérale de vente, qui peut se dénouer par le transfert de la propriété à l'emprunteur. Cette technique fait, en France, l'objet d'une réglementation législative explicite.